Déclaration Politique Sociale

2024-2030

« Est-ce que cela va être facile ? Non !
Est-ce que cela vaut la peine ? Oui ! »
Pascale De Coster

CPAS Namur

NAMUR
CAPITALE

TABLE DES MATIÈRES

Déclaration Politique Sociale 2024-2030 1

Cadre juridique 3

Introduction 4

L'action sociale 5

Une politique « genrée » 8

L'inclusion et le vivre ensemble 9

Le sans-abrisme 10

Les aînées et aînés 11

Favoriser un hébergement et un environnement adaptés 12

Respecter les souhaits de maintien à domicile 13

Des aînées et aînés actifs 14

Le personnel 14

Les synergies CPAS -Ville 17

Le volet budgétaire 18

Conclusion 19



Cadre juridique

Le 19 juillet 2018, la Wallonie adoptait deux décrets importants pour les pouvoirs locaux. L'un a rendu obligatoire l'adoption d'un Programme Stratégique Transversal (PST) au sein de chaque pouvoir local (CDLD article L1123-27), y compris au niveau du CPAS (Loi Organique article 27 Ter). Ainsi, il appartient désormais au Conseil de l'Action sociale d'adopter, dans les deux mois de son installation, une Déclaration de politique sociale comportant, à tout le moins, les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire, pour la durée de la mandature.

L'autre décret intégrait, le même 19 juillet, le renforcement des synergies entre la commune et le CPAS, dans la Loi Organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale.

Cette Déclaration entend donc fixer les objectifs du Conseil de l'Action sociale de Namur, mais aussi de la Cohésion sociale, qui seront opérationnalisés à travers deux Programmes Stratégiques Transversaux (PST) par les Administrations du CPAS, d'une part, et de la Ville, d'autre part.

Ce PST 2 sera élaboré, au niveau du CPAS, en parfaite collaboration entre le Bureau permanent et le Comité de direction et soumis au conseil de l'action social tandis que celui de la Ville (PST/3) suivra le même chemin dans les instances ad hoc et fera l'objet d'un débat au Conseil communal.

Introduction

Nous voici à l'aube d'une nouvelle année, mais aussi d'une législature de six années. Présentée au Conseil communal le 2 décembre dernier, la Déclaration de politique communale (DPC) a rappelé « l'indispensable solidarité et générosité à l'égard des plus démunis » : « Pour Namur et ses habitantes et ses habitants, nous souhaitons un territoire reliant, qui accompagne et soutient les plus fragiles, favorise l'inclusion et l'accès au logement et lutte contre les discriminations.

Les difficultés de la vie peuvent toutes et tous nous toucher. Promouvoir l'attention mutuelle entre les citoyennes et citoyens peut aussi permettre de déceler les signes avant-coureurs de solitude, de précarité et de « mal-être ». Cette solidarité vis-à-vis des personnes dépendantes, handicapées, qui ont perdu leur emploi ou dont le salaire ne suffit plus à subvenir à leurs besoins, des personnes « accidentées de la vie », de celles qui vivent en situation de pauvreté ou d'isolement, nous en sommes tous responsables. Depuis très longtemps, c'est au niveau local que cette solidarité s'est créée et développée autour de ce qui est devenu le CPAS. »

La DPC a évoqué « une majorité d'**action** et de **respect** ». Ces deux termes d'action et de respect collent bien à la réalité et aux objectifs de notre travail au CPAS et dans les services de la Cohésion sociale de la Ville.

« D'action au regard des nombreux défis qui se présentent à nous, notamment en matière de sécurité publique, de cohésion sociale », etc., pour reprendre les termes de la DPC – et de respect, à l'égard des plus fragiles, des aînées et aînés.

De longue date, le législateur l'a bien compris. L'ancêtre du CPAS trouve ses racines au lendemain de la Révolution française, plus précisément en 1796, en l'an V après la Révolution française, avec la création des premiers bureaux de **bienfaisance**. En 1925, ces bureaux font place aux commissions d'**assistance** publique. En 1976, la loi crée les centres publics d'**aide** sociale. Voici une vingtaine d'années, (1er mars 2004), l'acronyme ne change pas, mais le CPAS est désormais un centre public d'**action** sociale.

L'action sociale

Le droit de chaque Belge à vivre conformément à la dignité humaine, issu de la législation de 1976, a été depuis consacré dans notre Constitution. La dignité, c'est le respect, rappelé aussi dans la DPC. C'est évidemment le minimum minimorum.

La cohésion sociale touche l'ensemble des citoyennes et citoyens. Les travailleurs sociaux accueillent, accompagnent et mettent tout en œuvre pour renforcer le vivre ensemble et le partage de l'espace public.

Comme déclaré, le 2 décembre dernier, « la politique de cohésion sociale restera au cœur de nos préoccupations pour faire de Namur une ville généreuse à l'égard des plus défavorisés de nos concitoyennes et concitoyens qui sont confrontés aux difficultés. Qu'ils ou qu'elles nous viennent d'ici ou d'ailleurs.

Aucune politique communale ne bénéficie de plus de moyens que la politique sociale à Namur. C'est une fierté à l'heure où la précarité gagne tristement du terrain dans toutes les villes du globe. »

La DPC évoque aussi l'action, terme contenu dans l'évolution de l'appellation du CPAS. Nous souhaitons **aller au-delà d'un montant financier octroyé au bénéficiaire. Nous souhaitons favoriser de plus en plus activement l'autonomie des bénéficiaires** avec, notamment, un travail de conscientisation **des droits et des devoirs de chacun et chacune**.

La loi DIS, en 2002, consacre le droit à l'intégration sociale, assorti plus tard (en 2016) d'un projet individualisé d'intégration sociale (PIIS) pour toutes et tous. **Cette participation de chacune et chacun à la vie sociale doit se concrétiser, à terme et dans l'idéal, par un emploi**.

Pour faciliter l'accès à l'emploi, il est crucial d'implémenter des dispositifs performants qui s'adaptent à l'évolution du marché du travail et des technologies. L'activité du « capteur d'emploi » sera maintenue en 2025 et des démarches afin de pérenniser son financement seront entreprises. Nous devons accompagner chacune et chacun à chaque étape de leur parcours : du renforcement à l'estime de soi, au choix d'une formation adéquate à l'intégration dans le monde professionnel.

Nous porterons une attention particulière aux formations concernant les métiers en pénurie et renforcerons nos partenariats avec les institutions publiques et le secteur privé. Cela inclut également la levée des obstacles liés à la santé, au logement ou encore à la barrière de la langue. L'enjeu majeur est donc la (re)mobilisation du public et nous allons donc continuer de renforcer et d'adapter nos dispositifs afin qu'ils répondent au mieux aux enjeux socioprofessionnels.

L'objectif est ambitieux : celui de sortir un certain nombre de nos concitoyens et concitoyennes du fatalisme, de leur rendre confiance et de viser leur émancipation, avec une responsabilité encore accrue envers les plus jeunes.

Ce défi n'est pas neuf. Mais la récente déclaration de politique régionale (DPR) abonde aussi dans ce sens, avec son leitmotiv : plus de cohésion, moins de pauvreté. Le 11 juillet dernier, le Gouvernement wallon insistait sur le « rôle des CPAS en matière de réinsertion professionnelle », de « renforcement de la formation » et « d'accompagnement individualisé ». Nous souhaitons remplir cette mission, en collaboration avec les acteurs et actrices en charge de la politique de l'emploi aux différents niveaux de pouvoir, en particulier avec le FOREM.

Par ailleurs, si on parle moins de crise énergétique, ses effets sont pourtant encore bien présents tant pour le public du CPAS que pour la classe moyenne inférieure, amenée malheureusement, elle aussi, à grossir les rangs des bénéficiaires du service. Il est donc, plus que jamais, important de lutter contre le non recours aux droits et de maximiser l'utilisation des subsides disponibles en matière d'énergies et du fonds de l'eau pour alléger l'impact financier pesant sur le budget des familles.

Dans ces conditions économiques difficiles, des réflexions afin de composer avec des solutions innovantes en concertation avec le tuteur énergie vont être menées.

Traiter l'urgence sociale est aussi une réalité quotidienne. L'équipe du Dispositif d'Urgence Sociale (DUS), transférée il y a un peu plus d'un an de la Ville vers le CPAS, assure un service 24h/24, 7J/7 aux personnes en détresse. C'est un service indispensable où des agentes et agents formés répondent aux questions relatives aux aides existantes et se font relais entre les usagers et les services appropriés. Un pilier essentiel pour aider les personnes en situation de précarité à surmonter leurs crises et à retrouver une certaine stabilité. Traiter l'urgence sociale nécessite des ressources, de la formation, et une coopération étroite entre différents acteurs et actrices.

Une politique « genrée »

La DPR fait aussi un petit focus sur les familles monoparentales qui représentent plus de 10 % des ménages wallons. Dans 8 cas sur 10, une maman solo se trouve à leur tête, avec un risque accru de précarité.

En Wallonie, comme partout dans le monde, **le pauvre est en effet, avant tout, une femme avec des enfants**.

Nous partageons la volonté du Gouvernement wallon de **veiller encore davantage à leur insertion professionnelle**, malgré toutes les difficultés, notamment familiales.

Cela suppose une politique dite « genrée ». Dans le contexte de l'emploi, il est prioritaire de pouvoir mettre en place des mesures spécifiques pour aider les femmes à surmonter les obstacles liés aux violences conjugales et intrafamiliales qui peuvent avoir un impact significatif, sans doute largement sous-estimé, sur leur capacité à trouver ou à conserver un emploi, notamment.

« Des étapes très significatives ont été franchies sur le territoire communal ces dernières années dont l'ouverture du nouvel Espace VIF (Violences intrafamiliales) », rappelle la DPC. Ce nouvel outil, élaboré en collaboration avec la Province, doit s'intégrer dans la politique wallonne, de façon à recevoir un financement structurel, gage de reconnaissance de la qualité du travail et de pérennité.

Par ailleurs, la DPC l'a rappelé, « la Ville de Namur restera résolument une ville 'gay friendly' et portera attention aux défis et aux enjeux liés à la communauté LGBTQIA+ ».

L’inclusion et le vivre ensemble

Nous souhaitons être une ville accessible qui favorise l’inclusion, en intégrant chaque citoyen et citoyenne à la vie de la commune.

La volonté est de co-construire le mieux vivre ensemble au sein d’un territoire commun et partagé, de favoriser l’inclusion et la prise en compte de la mixité de la population afin que chacune et chacun puissent notamment occuper l’espace public de manière égalitaire et harmonieuse. Cela suppose de **lutter activement contre toutes les formes de discriminations** (telles qu’elles sont définies dans la législation wallonne), qui empêchent souvent celles et ceux qui en sont victimes d’**accéder à l’autonomie, l’émancipation et à la dignité.**

Nous renforcerons le travail mené par les équipes sur le terrain, tels que les gardien·ne·s de la paix, les travailleuses et travailleurs de rue, les médiatrices et médiateurs et continuerons via les différents canaux à répondre à chaque interpellation citoyenne et agir pour une cohabitation harmonieuse et apaisée sur l’espace public.

La mise en œuvre du plan Mix’cité sera poursuivie, avec les services administratifs, les associations, les membres du Conseil et du Collège, pour assurer sa transversalité.

D’autre part, nous aurons une attention particulière aux projets solidaires, portés par l’Administration communale (notamment les Maisons de Quartier), les associations et/ou les citoyennes et citoyens, telles que les donneries qui renforcent les liens, qui font réfléchir à la surconsommation et qui s’inscrivent dans une démarche d’économie circulaire.

Nous porterons aussi une attention particulière au développement des épiceries sociales, afin de permettre à chacune et chacun d’avoir accès aux produits alimentaires et de premières nécessités.

Le sans-abrisme

La pauvreté féminine massive, mais plus discrète, est souvent occultée par une poly-précarité, généralement plus masculine, beaucoup plus visible dans nos rues, régulièrement liée à des problèmes d'insécurité, d'assuétudes.

Notre volonté est de poursuivre l'objectif Zéro sans-abrisme. « Même s'il est probablement utopique, peut-on lire dans la DPC, il est essentiel qu'il continue de nous stimuler pour agir. »

L'inspiration reste le modèle de prise en charge, découvert lors d'un voyage conjoint Ville-CPAS, voici deux ans, à Terrebonne au Québec, avec ses habitations à taille moyenne, en guise d'abris de nuit, (dont un dédié aux seules femmes), bien intégrées dans leur environnement résidentiel pour remplacer celui actuellement en fonction à Jambes et qu'il faudra quitter.

La construction de la nouvelle maison d'accueil des Trieux devrait normalement débuter dès la fin de la dépollution du terrain voisin du siège du CPAS.

Un centre de jour reste un objectif, pour compléter toutes les offres proposées par le Relais social urbain namurois et d'autres services publics (principalement de la Cohésion sociale), et privés en matière d'accompagnement des sans-abris.

Une réflexion plus proactive en matière de prévention des assuétudes sera menée (en étroite collaboration avec les services tels que Phénix et Sésame, notamment) afin de lutter et limiter les phénomènes d'addictions et de toxicomanie, qui peuvent mener à des problèmes de santé mentale et à la désinsertion familiale et sociale.

Le phénomène, de par sa nature multidimensionnelle, nécessite un investissement significatif.

« Nous souhaitons aussi augmenter le nombre de travailleuses et travailleurs sociaux de rue allant au contact du public extrêmement précarisé, a rappelé la DPC. De même que porter une attention plus accrue aux actions menées au sein des quartiers sociaux dont le Bourgmestre veillera désormais à poursuivre et amplifier des plans d'intervention davantage intégrés entre les échevinats, services et actrices et acteurs de terrain. »

La prévention urbaine est un outil indispensable pour renforcer le sentiment de sécurité chez l'ensemble des citoyennes et citoyens.

Ici aussi, c'est la philosophie d'intégration et d'autonomie qui devra nous guider pour accompagner les bénéficiaires dans leur processus de sortie de la rue et de réinsertion sociale.

Les aînées et aînés

Par ailleurs, le contexte démographique est sans appel. Près de 20% de la population est âgée de plus de 67 ans et le Bureau Fédéral du Plan prévoit que cette proportion dépassera les 25% d'ici à 2050, soit 1 Belge sur 4.

Néanmoins chacune et chacun doit pouvoir jouir d'une vie digne.

« L'amélioration de la qualité de vie des aîné·e·s au sein de notre commune constitue aussi une priorité, souligne la DPC. (…) nous voulons réserver aux aîné·e·s l'attention qu'elles et qu'ils méritent (…) ».

Le Gouvernement wallon devrait réussir, cette législature, à instaurer une assurance autonomie, qui aura sans doute comme conséquence de développer les services envers les aînés·e·s. Cette **Silver économie** devra répondre à leurs besoins. Les **synergies entre le domicile et le résidentiel** en devraient être favorisées.

Le CPAS a déjà largement développé des services à domicile : repas par la cuisine centrale dont la qualité a été saluée par le label « deux radis » mais aussi l'espace numérique pour combattre la fracture digitale… Tout le monde devrait pouvoir y avoir accès.

Dans sa DPR, le Gouvernement wallon se dit conscient des problèmes de pénurie et de recrutement qui touchent le secteur des maisons de repos et de soins. Il annonce un allègement de la gestion administrative, pour libérer du temps pour les soins et l'accompagnement.

Il veut aussi renforcer l'attractivité des métiers de services et de soins aux aîné·e·s dans le cadre du parcours d'apprentissage, de formations passerelles, …

Nous suivrons et appelons de nos vœux l'ensemble de ces initiatives.

Par ailleurs, concrètement, nous devons prendre en compte le vieillissement de notre population au travers d'une politique des aîné·e·s intégrée.

Favoriser un hébergement et un environnement adaptés

Il nous faut maintenir la qualité des cinq maisons de repos modernes du CPAS et y consacrer les moyens nécessaires afin d'offrir des soins de qualité aux personnes âgées dans des environnements sécurisés et confortables.

Il faut aussi pouvoir apporter une réponse à la demande sans cesse croissante de personnes souhaitant vivre en autonomie. Compléter l'offre en matière de résidences services sur les sites du Grand Pré à Wépion et la Closière à Erpent est donc un projet incontournable.

La personne accueillie est au centre de nos préoccupations. L'importance d'un accompagnement global et humain pour garantir une fin de vie sereine et respectueuse est un élément essentiel des projets de vie de nos maisons.

Les initiatives intergénérationnelles sont l'une des occasions de créer du lien en maison de repos et bien plus largement dans nos quartiers, nos villages, notre Ville. Bien qu'il paraisse logique de préparer des environnements adaptés à chaque stade de la vie, isoler les différentes classes d'âge conduit à un appauvrissement des échanges sociaux et culturels.

Ces projets permettent, pourtant, de générer de nouveaux liens sociaux, de rompre l'isolement social des personnes âgées, d'apprendre la solidarité et l'entraide aux enfants et de favoriser le vivre-ensemble. Sur la base de cet enrichissement mutuel, un développement des pratiques sera intensifié, notamment dans les maisons de repos du CPAS.

Respecter les souhaits de maintien à domicile

La modernisation de l'accompagnement à domicile des aîné·e·s est un domaine en évolution, avec des innovations visant à améliorer la qualité de vie et l'autonomie des seniors. Une attention particulière doit y être accordée en concertation Ville et CPAS mais aussi avec des partenaires forts comme l'AVIQ ou au travers d'initiatives communautaires. Les projets de quartier et les associations locales jouent un rôle crucial dans le soutien aux seniors, en offrant des activités sociales et des services de proximité. La lutte contre l'isolement des aîné·e·s confrontés à des situations économiques, sociales et de santé difficile fera l'objet d'une attention particulière.

Des aînées et aînés actifs

On le sait notre Ville est engagée dans la démarche « Ville Amie Des Aîné·e·s » afin de promouvoir le vieillissement actif. Suite aux résultats diffusés en juin 2024 d'une enquête de la Ville et du Conseil Consultatif Communal des Aîné·e·s (CCCA) réalisée entre juillet et décembre 2023 portant sur 8 thématiques (logement, transport et mobilité, participation citoyenne, respect et inclusion sociale, soutien communautaire et services de santé, participation au tissu social, information et communication, espaces extérieurs et bâtiments), il ressort que la participation au tissu social et l'inclusion sont généralement bien perçus mais aussi que des préoccupations persistent, notamment en termes de mobilité et de sécurité.

Des mesures concrètes ont été proposées par la Ville sur la base de ces constats.

Leur concrétisation autant que l'amélioration des points d'attention seront développées à titre de leviers d'actions. La consultation du Conseil Consultatif Communal des Aîné·e·s dans les matières qui les concernent restera en effet une ressource évidente dans le développement de cette dynamisation.

Le personnel

Si les personnes les plus précarisées ou vulnérables méritent toute notre bienveillance, le personnel la mérite tout autant, tant il est vrai que l'on ne peut donner que ce que l'on reçoit d'abord. Chacun et chacune a un devoir de respect à son égard.

Au niveau du service de Cohésion sociale de la Ville, des changements significatifs vont avoir lieu, en étroite collaboration avec l'ensemble des travailleuses et travailleurs, suite au projet porté par une équipe pluridisciplinaire de proximité sociale (PEPPS). Nous soutiendrons tant la méthodologie proposée que les équipes afin que chacune et chacun puissent (re)trouver du sens dans son travail et continuer à s'épanouir tout en répondant au mieux aux besoins des citoyen·ne·s.

Le respect est une valeur que chacune et chacun doit manifester à l'égard du personnel du CPAS et de la Cohésion sociale. Au CPAS, l'an dernier, plusieurs phénomènes de violence ont été dénoncés à juste titre. C'est inacceptable.

Une campagne de rappel du respect a été lancée au sein de l'institution : elle sera poursuivie car nous ne pouvons tolérer aucune violence tant physique que verbale envers nos services.

Par ailleurs, pour faire face à la pénurie de travailleurs et travailleuses qui touche de plus en plus ces secteurs dits de première ligne, tant au CPAS qu'au service de Cohésion sociale, nous mettrons tout en œuvre pour y remédier, avec les départements RH : appels à candidatures multiples, engagement d'étudiantes et d'étudiants, participation à des salons, …

La communication via les médias sociaux et internet est primordiale tant pour les recrutements que pour faire connaître nos actions.

Le travail a commencé par ailleurs avec la Ville pour écrire le nouveau statut général du personnel. Le CPAS mettra aussi à jour son cadre et son règlement de travail afin qu'ils soient les plus adaptés à la réalité professionnelle.

Les synergies, les collaborations, l'échange des bonnes pratiques, les complémentarités, les décloisonnements continueront, en effet, à être intensifiés entre la Ville et le CPAS, dans le respect de l'expertise de chaque service et dans le souci de répondre toujours mieux aux besoins notamment de réinsertion des différents publics visés.

Un plan global de formation du personnel est en préparation au CPAS et notamment sur un des sujets qu'il faut prendre dès à présent en considération à savoir l'intelligence artificielle. Cette dernière a déjà commencé à révolutionner le monde du travail et va s'amplifier de manière exponentielle dans les prochaines années. Nos métiers n'y échapperont pas et nous devrons nous y adapter tout en gardant notre sens critique.

Mais ce plan de formation devrait aussi permettre de **mieux armer le personnel face aux phénomènes de violences**, notamment sexistes.

Par ailleurs, nous souhaitons également saluer et soutenir le travail des nombreux bénévoles et continuer à promouvoir de façon encore plus volontariste leurs actions.

Enfin, le travail en réseau et la collaboration entre services publics et associations revêtent une importance capitale. En unissant leurs forces, les actrices et acteurs publics et associatifs pourront optimiser les moyens disponibles.

Les synergies CPAS – Ville

À Namur, les synergies se sont clairement développées depuis le Décret du même nom de 2018. Le regroupement des compétences de la Cohésion sociale et du CPAS entre les mains d'un seul et même membre du Collège a été un facteur facilitateur.

Des synergies restent à développer, notamment, en matière de sensibilisation à la pauvreté infantile, de création d'une communauté d'énergie et de la participation du service énergie du CPAS au projet RueNovation de la Ville.

Nous souhaitons aller plus loin en poussant, par exemple, la réflexion quant aux possibilités de rapprochement, l'élaboration sectorielle d'une pyramide des âges pour constituer des réserves de recrutement communes, dans le respect des spécificités de chaque institution, l'organisation conjointe d'événements destinés au personnel de la Ville et du CPAS afin de briser les barrières institutionnelles, le développement du soutien du CPAS en matière de communication, en raison de l'absence d'agents dédiés, et la promotion de concertations plus systématiques entre la Direction de l'Action sociale et les responsables du service de la Cohésion sociale. Les directions générales examineront également d'autres pistes de convergence possibles.

Le volet budgétaire

Quand on parle d'objectifs, on doit inévitablement évoquer les moyens budgétaires et humains permettant de les rencontrer.

Il n'est un secret pour personne que la situation budgétaire des pouvoirs locaux est excessivement difficile. Les niveaux de pouvoir fédéral et régional étant eux-mêmes confrontés à des déficits importants, des choix seront inévitablement posés par les Gouvernements respectifs.

Les recettes de prestations propres du CPAS sont rares, même s'il faut saluer celles de la cuisine centrale qui dessert de plus en plus d'écoles, à côté des MR.S et des repas à domicile, et qui peuvent encore augmenter.

Mais l'essentiel des rentrées financières étant pour 85% des recettes de transferts donc des subsides, les marges de manœuvre sont étroites.

Bien sûr, nous continuerons à rechercher, tant à la Ville qu'au CPAS, de nouveaux modes de financement des actions à entreprendre. Nous nous assignons également à gérer nos dépenses de manière responsable et responsabilisante.

La Ville restera au rendez-vous des besoins de la Cohésion sociale et du CPAS mais tous deux ne seront pas exemptés totalement de leur part d'effort dans la gestion, comme la Région le demande de façon de plus en plus insistante, via le CRAC, lors des réunions budgétaires.

Nous suivons enfin attentivement l'évolution des décisions liées au remboursement du revenu d'intégration, de la charge des pensions, du Fonds spécial de l'aide sociale, etc. Chaque niveau de pouvoir doit prendre sa part de responsabilités envers les publics les plus précarisés.

La réflexion et le travail au niveau du budget consistent à garantir néanmoins un fonctionnement optimal de la Cohésion sociale et du CPAS, qui tienne compte des défis environnementaux.

Conclusion

La poursuite des actions, avec **une volonté toujours plus grande d'agir en matière de synergies, d'inclusion, de lutte contre les discriminations, de prévention et d'innovation sociale**, doit permettre de « ne laisser personne au bord du chemin, en ouvrant **la possibilité pour chacun et chacune de choisir librement sa voie, sa vie et de se bâtir un destin** », pour reprendre les termes de la DPR.

Ensemble, il nous faudra en effet créer toujours plus de liens pour créer demain, afin que Namur s'éclaire.

Nous remercions toutes les personnes qui sont concernées de près ou de loin par cette déclaration, en particulier, au sein des administrations du CPAS et de la Ville de Namur.